

La lutte contre la désertification Un bien public mondial ?

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, adoptée à Paris en 1994 et ratifiée 10 ans plus tard par 190 pays, définit le processus de désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ».

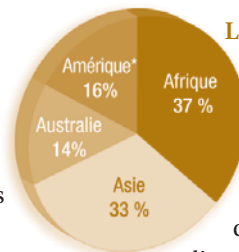
Pour plus d'informations :
site de la Convention
www.unccd.int

Dégradation des terres et désertification

La désertification est un **processus complexe** impliquant des facteurs climatiques, biophysiques et sociaux, qui conduit à la fois à une baisse de la fertilité du milieu naturel et à l'extension de la pauvreté. Il est alors nécessaire d'accroître le niveau de vie des populations concernées tout en pérennisant le support de leur activité, la fertilité des terres, ou en assurant la promotion d'autres activités qui soulagent la pression sur les terres.

La désertification est indissociable de la question du développement durable des zones sèches.

La désertification affecte aussi bien espaces naturels que les pâturages, les cultures pluviales et les cultures irriguées.



La plupart des continents sont affectés par le processus de désertification, l'Afrique et l'Asie étant ceux les plus touchés. Les régions menacées par la désertification correspondent à 40% des terres disponibles. En 2000, **70% des terres arides étaient déjà soumises à la désertification, soit 3,6 milliards d'hectares** (dégradation des sols et de la couverture végétale). Tous les scénarios développés par le *Millenium Ecosystem Assessment* envisagent l'aggravation de ce processus dans les prochaines décennies.

▲ Répartition des zones arides, semi-arides et sub-humides sèches dans le monde en 2000
(* Amérique et franges méridionales de l'Europe)



Jean-Pierre Montrol © IRD



Michel Picouet © IRD

La lutte contre la désertification : des moyens d'action variés pour une diversité de situation

Les causes et les processus qui conduisent à la désertification, diffèrent en fonction de la zone géographique et de la façon dont l'homme exploite les terres et la végétation.

La lutte contre la désertification (LCD) doit alors être appréhendée au niveau local, mais aussi au niveau international. Trois points sont alors importants :

- Les problèmes de désertification nécessitent des techniques, moyens et actions adaptés au contexte local, faisant appel aux savoirs « profanes » ainsi qu'à de nombreuses connaissances et disciplines scientifiques.
- Pour avoir un impact en termes de développement durable, ces techniques doivent être portées par les organisations sociales locales qui les mettent en œuvre.
- Il est plus économique d'investir dans la prévention de la désertification que de remettre en état des sols déjà fortement dégradés.

Auteurs : Mélanie Requier-Desjardins (Chercheur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et Patrick Caron (Chercheur, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)

Avec la participation d'Isabelle Amsalem, de Marc Bied-Charreton et de l'ensemble du CSFD

Directeur de la publication :
Marc Bied-Charreton (Président du CSFD)

Edition et iconographie :
Isabelle Amsalem (Agropolis Productions)

Conception et réalisation :
Olivier Piau (Agropolis Productions)
Impression : Les Petites Affiches (Montpellier)
à 1 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution • ISSN : 1172-6964

Cette fiche est issue du *Dossier thématique du CSFD n°1*. La lutte contre la désertification : un bien public mondial environnemental ? Des éléments de réponse... (janvier 2005)



CSFD
Comité Scientifique Français de la Désertification
Agropolis International
Avenue Agropolis
F-34394 Montpellier CEDEX 5
Tél. : +33 (0)4 67 04 75 44
Fax : +33 (0)4 67 04 75 99
csfd@agropolis.fr
www.csf-desertification.org

Appauvrissement
des terresProduction agricole
insuffisantePauvreté
économiqueTensions sociales
croissantes

Migrations

Dégradation des terres et désertification

L'accroissement de la pauvreté et des inégalités en milieu rural dans les régions arides et semi-arides, mais aussi les implications nationales et internationales de cette évolution (exode et refuge), font de la désertification un **problème mondial** :

- **Le tiers de l'humanité**, soit 2 milliards de personnes, **est affectée par la désertification**.
- Ces populations sont régulièrement touchées par **deux aléas : la variabilité climatique et celle des prix agricoles**. Leur marge d'adaptation est très étroite. La désertification a alors des conséquences socio-économiques immédiates résumées par le schéma ci-contre.

Pour préserver le milieu naturel dans les régions arides et semi-arides, les techniques développées par les hommes sont souvent conditionnées par le statut foncier des terres. **Une politique de LCD doit donc dès sa conception s'intéresser à la prise en compte et à l'éventuelle évolution des cadres et institutions de régulation foncière. Elle doit également impliquer les propriétaires et ayants droit multiples des terres.**

Les migrations liées à la désertification vers des zones plus propices ou en ville, sont saisonnières ou définitives. Les conséquences les plus dramatiques de la désertification concernent alors la précarité physique et socio-économique de ces migrants. **Les flux migratoires engendrent ou alimentent des conflits locaux, nationaux, voire internationaux.**

Un bien (et un mal) public mondial (BPM)

est, pour les économistes, un bien que tout le monde peut consommer : sa consommation par une personne ne pénalise pas celle d'autres personnes (par exemple l'air que nous respirons). Les BPM peuvent être fournis par le secteur privé ou par les États. Par exemple, les forêts domaniales sont des biens publics gérés par l'État lorsqu'il en est le propriétaire.

La biodiversité, certaines forêts ou sites exceptionnels, peuvent aussi appartenir à des acteurs privés qui contribuent ainsi à la production de biens publics.

Les BPM sont des biens dont le produit et les coûts dépassent les frontières géopolitiques et traversent les générations.

Désertification et biens publics

À moins qu'une action concertée ne soit mise en œuvre au niveau mondial, la désertification devrait s'intensifier dans les décennies à venir. Le défi est grand. Il faut sauvegarder le tiers de la planète et de ses habitants. Il faut investir dans la remise en état des terres dégradées et la prévention. Pour relever ce défi, tous les efforts doivent converger : efforts locaux, nationaux et internationaux. Le programme des Nations Unies pour le développement a proposé en 1999 la notion de bien (et de mal) public mondial (BPM) pour prendre en compte certaines évolutions liées à la mondialisation. On peut considérer que la LCD soit labellisée « BPM » et concevoir une nouvelle forme de coopération internationale. Ce bien regrouperait l'ensemble des techniques de lutte, les incitations à leur mise en œuvre collective, l'appui aux populations les plus démunies, la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. La LCD, devient alors un ensemble de biens, de pratiques, de conditions, d'informations et de connaissances.

• **Définir un BPM implique l'émergence d'une souveraineté internationale autonome et la mise en place de mécanismes de gouvernance.**



Christian Lévêque © IRD

Les pays, organisations civiles, entreprises et individus, doivent y voir leurs intérêts représentés.

• **La fourniture d'un BPM implique une réorganisation de la coopération internationale bilatérale et multilatérale.**

Les accords multilatéraux, telle la Convention sur la désertification, apparaissent comme des enceintes privilégiées pour définir les modalités de production et de gestion des BPM ; mais ils sont dépourvus de moyens juridiques pour contraindre les pays membres à respecter les décisions adoptées.

• **Au niveau national et régional, les états, les organisations régionales et internationales et les entreprises privées pourraient participer à la fourniture du bien « LCD ».**

Les fonds ruraux de prévention des situations de désertification

pourraient représenter un instrument de fourniture du bien. Il faudrait clarifier les modalités d'approvisionnement de ces fonds : qui en bénéficie et selon quelles règles ?

• **Localement, c'est au niveau décentralisé des communes rurales, des associations et des ONG que le bien « LCD » serait produit.** La participation des populations à l'adoption des pratiques de LCD est primordiale. Mais, compte tenu de leur état d'extrême pauvreté, elles n'ont pas à prendre en charge le coût global de la fourniture de ces biens publics. Ces BPM pourraient permettre d'intensifier le financement local des actions de LCD et d'en améliorer l'efficacité grâce à des partenariats regroupant l'Etat, les organisations internationales, les banques, ou encore les fondations privées. ■